



**AN 2024  
24-071**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

04/12/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

04/12/2024

**OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET  
DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24-023 du 3 avril 2024 portant la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24-025 du 3 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24-072 du 11 décembre 2024 portant la décision modificative,

Considérant que les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que la création et modification de ces AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération distincte,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits du programme Réhabilitation du complexe Mimoun,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 5 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 7 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD et M. Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** l'inscription des crédits de paiement de l'autorisation de programme du Budget principal comme proposé ci-dessous :

INTITULÉ DE L'AP	AP	CP Antérieurs Mandatés	CP 2024	CP 2025	CP >= 2026
RÉHABILITATION COMPLEXE MIMOUN	2 420 000,00	1 939 663,44	167 266,00	313 070,56	0,00

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à cette modification seront inscrits au Budget principal 2024 dans le cadre d'une décision modificative,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 18/12/2024

Et publié le 18/12/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com